

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)
CONSEIL MUNICIPAL N°4 du VENDREDI 3 JUILLET 2020
COMPTE-RENDU N°4-2020

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	19
- Absents	:	3
- Représentés	:	1
- Votants	:	20

La séance du conseil municipal s'est déroulée le vendredi 3 juillet 2020, à 19 h 00, sur convocation qui a été adressée aux élus le 23 juin 2020 par le maire, Jacques PRIEUR.

Présents : Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Hervé LUSETTI, Isabelle MONNIER, Claude TILLY, Arnaud BECHENNEC, Eric SCHMITLIN, Marie-Françoise DION, Julie PITOUT, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Mylène FAFJER.

Pouvoir : Jean-Louis VERRISON donne pouvoir à Jacques PRIEUR.

Absents : Antoine CHIFFOLEAU, Reynald EPIÉ, Alexandre LITAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Annexe n°1 – Sera envoyé par mail avec le compte-rendu

AFFAIRES FINANCIÈRES

1.- EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL – RAPPORTEUR : Laurence BRETON

Le compte de gestion produit par le Trésorier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il fait apparaître les résultats suivants :

	COMPTE DE GESTION 2019	
	Prévu	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	5 034 691,43	3 632 302,28
Recettes	5 034 691,43	4 646 185,95
	Résultat fonctionnement exercice 2019	
		1 013 883,67
Investissement		
	Prévu	
Dépenses	7 753 540,61	3 088 899,15
Recettes	7 753 540,61	2 605 201,36

	Résultat investissement exercice 2019	- 483 697,79
	Résultat Global au 31/12/2019	530 185,88
	Part 2019 affectée à l'investissement	851 694,18
Excédent antérieur 2018		723 882,93
Résultat au 31 décembre 2019	EXCEDENT	402 374,63

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 22/06/2020,
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **PREND** acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire et de l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**2.- ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF –
RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR**

Le conseil municipal doit procéder, par vote, à l'élection d'un président pour le vote du compte administratif.
Est pressentie candidate : Laurence BRETON

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 22/06/2020,
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **ELIT** Laurence BRETON comme présidente pour le vote du compte administratif 2019.

**3. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – RAPPORTEUR : Laurence
BRETON**

Les éléments financiers, dont le compte administratif 2019, ont été transmis aux membres de la commission « finances », le 17 juin 2020, afin de préparer la commission « finances » du 22 juin. Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, retrace toutes les dépenses et recettes réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Jacques Prieur, maire, titulaire du pouvoir de Jean-Louis Vérison, ne participe pas au vote.

Section de fonctionnement :

	Budgétisé	Réalisé	VOTES
Total dépenses de fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	1 134 500,00	1 133 503,86	17 pour et 1 abstention
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 456 000,00	1 432 191,84	17 pour et 1 abstention
014- Atténuation de produits	397 000,00	396 910,00	17 pour et 1 abstention
65 - Autres charges de gestion courante	443 981,00	422 273,63	17 pour et 1 abstention
66 - Charges financières	71 000,00	68 296,65	17 pour et 1 abstention
67 - Charges exceptionnelles	47 100,00	46 779,84	17 pour et 1 abstention
Sous-total dépenses réelles	3 549 581,00	3 499 955,82	17 pour et 1 abstention
023-Virement de la section d'investissement	1 341 389,93		17 pour et 1 abstention
042-Opération d'ordre	51 526,00	132 346,46	17 pour et 1 abstention
sous-Total dépenses d'ordre	1 392 915,93	132 346,46	17 pour et 1 abstention
Total dépenses	4 942 496,93	3 632 302,28	17 pour et 1 abstention

	Budgétisé	Réalisé	VOTES
Total recettes de fonctionnement			
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	166 000,00	177 603,07	17 pour et 1 abstention
73 - Impôts et taxes	2 926 697,00	2 983 751,78	17 pour et 1 abstention
74 - Dotations, subventions et participations	1 113 727,00	1 187 647,29	17 pour et 1 abstention
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00	39 735,55	17 pour et 1 abstention
76 - Produits financiers	0,00	2,13	17 pour et 1 abstention
77 - Produits exceptionnels	0,00	36 012,06	17 pour et 1 abstention
Alexandre LITAUD est arrivé en séance à 19h30 et participe au vote à partir du chapitre 013.			
Nombre de conseillers :			
- En exercice	: 23		
- Présents	: 20		
- Absents	: 2		
- Représentés	: 1		
- Votants	: 21		
013 - Atténuations de charges	110 000,00	153 339,57	18 pour et 1 abstention
sous-Total recettes réelles	4 345 424,00	4 578 091,45	18 pour et 1 abstention
042-Op transfert entre sections	0,00	68 094,50	18 pour et 1 abstention
			18 pour et 1 abstention
002 - Excédent de fonctionnement reporté	597 072,93	597 072,93	18 pour et 1 abstention
TOTAL RECETTES	4 345 424,00	4 646 185,95	18 pour et 1 abstention

Section d'investissement :

	Budgétisé	Réalisé	VOTES
Total dépenses d'investissement			
10-Taxe d'aménagement	8 123,00	4 705,46	18 pour et 1 abstention
16 - Emprunts et dettes assimilés	330 000,00	327 357,35	18 pour et 1 abstention
26- Participations et créances	300,00	300,00	18 pour et 1 abstention
27- Autres immo financières	0,00	0,00	18 pour et 1 abstention
Total emprunts et dettes	338 423,00	332 362,81	18 pour et 1 abstention
Opérations non individualisées	0,00	0,00	18 pour et 1 abstention
100 - VOIRIE	272 330,00	211 826,54	18 pour et 1 abstention
1001- RUE DU PONT DE TERRE	40 000,00	0,00	18 pour et 1 abstention
1002- QUARTIER DU BREVATON	154 000,00	8 775,00	18 pour et 1 abstention
1003- PAVC 2019	894 824,93	27 338,76	17 pour et 2 abstentions
101- AVAP	25 692,00	0,00	18 pour et 1 abstention
102 - CARREFOUR LA ROGERE	96 726,00	49 908,64	18 pour et 1 abstention
103 - AD'AP Accessibilité	31 261,00	0,00	18 pour et 1 abstention
104 – ENFANCES JEUNESSE	1 680 409,00	1 387 067,70	18 pour et 1 abstention
105– SQUARE THIBAUD	259 307,00	175 898,05	18 pour et 1 abstention
106-MOBILITÉ	40 128,00	6 720,00	18 pour et 1 abstention
108-JARDINS FAMILIAUX	65 720,00	59 174,91	18 pour et 1 abstention
12 – AMENAGEMENT COTIER, FALAISES	363 048,00	28 580,30	18 pour et 1 abstention
20 – MATERIEL, MOBILIER	263 868,00	227 498,22	18 pour et 1 abstention
25 - EGLISE	690 769,00	0,00	18 pour et 1 abstention

30 - CIMETIERE	160 914,00	102 816,00	18 pour et 1 abstention
33 – RESEAU PLUVIAL	59 001,00	0,00	18 pour et 1 abstention
38 – RESERVES FONCIERES	254 398,00	70 390,00	18 pour et 1 abstention
39 - BATIMENTS	145 208,00	53 035,76	18 pour et 1 abstention
3900- MAISON MAGRES	115 678,00	0,00	18 pour et 1 abstention
40 – CENTRE-VILLE	73 509,00	45 057,53	18 pour et 1 abstention
44- Plan d’EAU ET ABORDS	134 712,00	48 141,79	18 pour et 1 abstention
49 - ECOLE	38 683,00	4 278,30	18 pour et 1 abstention
58 - COMPLEXE SPORTIF	27 851,00	9 105,60	18 pour et 1 abstention
62 – CIRCULATION DOUCE	264 427,00	29 933,82	18 pour et 1 abstention
80 - ECLAIRAGE PUBLIC	469 675,00	142 903,92	18 pour et 1 abstention
Total dépenses opérations d'investissement.	6 622 138,93	2 688 441,84	18 pour et 1 abstention
Total dépenses réelles	6 960 561,93	3 020 804,65	18 pour et 1 abstention
Opérations d'ordre	0,00	68 064,50	18 pour et 1 abstention
TOTAL DEPENSES RELLES + D'ORDRE	6 960 561,93	3 088 899,15	18 pour et 1 abstention
001 - Déficit d'investissement reporté	724 884,18		18 pour et 1 abstention

	Budgétisé	Réalisé	VOTES
Total recettes d'investissement			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 233 631,18	1 271 737,25	18 pour et 1 abstention
13 - Subventions d'investissement reçues	2 027 504,00	251 117,65	18 pour et 1 abstention
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 984 275,00	950 000,00	18 pour et 1 abstention
024- Produits des cessions d'immobilisation	86 000,00	0,00	18 pour et 1 abstention
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	18 pour et 1 abstention
21712-Terrains	961 120,00	0,00	18 pour et 1 abstention
Total recettes réelles	6 292 530,18€	2 472 854,90€	18 pour et 1 abstention
021-Virement de la section de fonctionnement	1 341 389,93		18 pour et 1 abstention
040- Opération de transfert	51 526,00€	132 346,46€	18 pour et 1 abstention
041-Opération patrimoniale	0,00	0,00	18 pour et 1 abstention
Total recettes ordres	1 392 915,93€	132 346,46€	18 pour et 1 abstention
TOTAL	7 685 446,11€	2 605 201,36€	18 pour et 1 abstention

Le compte administratif a été présenté chapitre par chapitre pour les recettes de fonctionnement et par opérations pour les investissements.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 22/06/2020,
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à 19 voix et une abstention,

- **APPROUVE**, après avoir constaté la concordance des comptes et pris acte du compte de gestion.

4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 – RAPPORTEUR : Laurence BRETON

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

d'une part :

Un excédent de fonctionnement de l'exercice de :

1 013 883,67

Un excédent reporté de :	597 072,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 de :	1 610 956,60
et d'autre part :	
Un déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019 de :	1 208 581,97
Un déficit des restes à réaliser de	165 338,02
Soit un besoin de financement de :	1 373 919,99

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCÉDENT	1 610 956,60
Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 373 919,99
Résultat reporté en fonctionnement (002)	237 036,61

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 22/06/2020
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/07/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCÉDENT	1 610 956,60
Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 373 919,99
Résultat reporté en fonctionnement (002)	237 036,61

5. DECISION MODIFICATIVE N°3 – RAPPORTEUR : Laurence BRETON

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 telle qu'elle a été présentée et qui porte sur les mouvements financiers suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
N° DE COMPTE	INTITULE	MONTANT
2315-1002	BREVATON	1 000,00€
2315-101	SPR – Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP)	- 1 000,00€
2313-39	BATIMENTS (Travaux accueil Mairie + climatisation)	25 000,00€
2315-12	Aménagements côtiers	- 25 000,00€

6. REVALORISATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – RAPPORTEUR : Sylvie IMBERT

Le rapporteur propose à l'assemblée de statuer sur les tarifs de la pause méridienne, adossés au quotient familial, à compter du 1^{er} Septembre 2020. Il propose une augmentation de tarifs de 1,5 % pour chaque tranche de quotient familial. Ces tarifs seront appliqués sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021.

	2020-2021	
QF < 600 €	3,21 €	QF entre 1100 € et 1499 € 4,57 €
QF entre 600 € et 699 €	3,43 €	QF entre 1500 € et 1899 € 4,70 €
QF entre 700 € et 799 €	3,73 €	QF entre 1900 € et 2399 € 4,83 €
QF entre 800 € et 899 €	3,98 €	2400 € et plus 4,92 €
QF entre 900 € et 999 €	4,18 €	Adulte 9,25 €
QF entre 1000 € et 1099 €	4,41 €	

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/07/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **REVALORISE**, à compter du 1^{er} septembre 2020, le coût de la pause méridienne de 1,5%

7. DEMANDE DE SUBVENTION BTP (Bâtiments-Travaux Publics) – CONSEIL DEPARTEMENTAL– RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR

Le conseil départemental a dédié 7 M€ à un fonds exceptionnel à destination des communes de moins de 15 000 habitants pour l'entretien des voies communales. Il s'agit entre autres de financer des travaux sur la chaussée qui entraînent des modifications substantielles des voies ou améliorent leur résistance mécanique. Les bordures, dispositifs d'assainissement pluvial et trottoirs (et d'éventuels diagnostics et contrôles de laboratoire) sont éligibles s'ils sont intégrés aux travaux de voiries. Le taux de subvention appliqué pour la commune est de 30%. Les travaux devront débuter avant le 31/12/2021.

Le rapporteur propose de solliciter cette aide dans le cadre de la réhabilitation des avenues Alfred Lucas, des Loisirs et d'Armor.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** la subvention départementale

8. DEMANDE DE SUBVENTION AMI (Appel à manifestation d'intérêt) « cœur de bourg / cœur de ville » – CONSEIL DEPARTEMENTAL– RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville »

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants. Il a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » à la phase de déploiement.

Le dossier de candidature est à déposer avant le 1^{er} septembre 2020.

Le taux maximal de subvention est, pour la commune, de 30%.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville »
- **AUTORISE** le maire à déposer le dossier auprès du conseil départemental.

9. FONDS DE CONCOURS 2020 PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ – RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR

Dans ce cadre, Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place une nouvelle politique de fonds de concours, pour une période de 3 ans (2019-2021). Ces fonds de concours seront versés, chaque année, aux communes sous réserve du respect des conditions suivantes

- Dépenses concernées : les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.
- Montant maximal : le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (hors subvention).

Les fonds de concours ayant pour objet de financer les dépenses liées à un équipement, la commune de LA BERNERIE-EN-RETZ a le projet d'aménager une salle communale à vocation associative et l'accueil de la mairie dans le cadre de l'Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée).

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **SOLLICITE** toutes les subventions possibles pour mener à bien les projets d'aménagement d'une salle communale à vocation associative et de mise en accessibilité de l'accueil de la mairie et plus particulièrement le fonds de concours 2020 d'un montant de 14 000,00 €
- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel.

10.- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION

La période de confinement a impacté les établissements commerciaux. Compte tenu de cet état de fait, la commune souhaite soutenir l'activité économique de proximité. Ce soutien se traduira par la mise à disposition du domaine public dans le cadre de la mise en place de la piétonisation du centre-ville. Concrètement, les commerces à l'année, tout en respectant un passage de sécurité, pourront utiliser une partie du domaine public moyennant le versement d'un euro symbolique.

Au sein de l'aire piétonne, l'espace sera entièrement dédié aux piétons, aux terrasses des restaurants et aux commerces. Cette aire piétonne sera mise en place à partir du 10 juillet et jusqu'au 30 août. La fermeture du centre-ville concernera les jours et les horaires suivants :

- Vendredi : de 19h à 00h
- Samedi : de 17h à 00h
- Dimanche : de 17h à 00h

Pour soutenir le commerce de proximité, il est proposé d'exonérer à hauteur de 50% pour l'année 2020, la perception des droits d'occupation du domaine public.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour l'année 2020, d'exonérer à hauteur de 50% les commerçants à l'année du versement des droits d'occupation du domaine public.
- **DECIDE** d'instaurer un droit d'occupation du domaine au sein de l'aire piétonne pour 2020, établi à l'euro symbolique, pour les commerçants à l'année.

RESSOURCES HUMAINES

11.- PRECISIONS A APPORTER SUR LES MODALITES DE VERSEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES – RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR

Le rapporteur informe l'assemblée qu'il est nécessaire de compléter la délibération concernant la réalisation des heures supplémentaires prise par la commune le 15/12/2017. En effet, celle-ci ne fait pas état de la liste des emplois ou des fonctions ou des missions qui impliquent la réalisation effective des heures supplémentaires. Au regard de la jurisprudence des chambres régionales des comptes, la délibération globalisante ne satisfait pas aux exigences de la nomenclature des pièces justificatives et reste trop générale et par conséquent insuffisante pour justifier le paiement des heures supplémentaires

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PROPOSE** l'adoption de certaines dispositions particulières ou communes à toutes les filières de la fonction publique territoriale et permettant de justifier pleinement le paiement des heures supplémentaires.

AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE

11. CONSTITUTION DE LA COMMISSION RESTAURATION - RAPPORTEUR : Sylvie IMBERT

La société Restoria a été retenue dans le cadre du renouvellement du marché du restaurant scolaire. Dans le cadre de ce marché, il a été demandé qu'une commission restauration soit mise en place. Cette commission devra se réunir à la fin de chaque trimestre. Elle aura un rôle de régularisation et d'évaluation.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CREE** la commission restauration

- **NOMME** Sylvie IMBERT et Reynald EPIÉ pour siéger à cette commission

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

12.- DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE- RAPPORTEUR : Laurence BRETON

Le conseil municipal a délibéré le 5 juin 2020, pour la durée du mandat, sur les délégations à accorder au Maire selon les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales. Cependant, il convient de définir des modalités pour la délégation n°16 qui permet au maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DEFINIT** les modalités suivantes : « Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction, dans le cadre des recours en annulation, indemnitaires, de tous types de référés, d'actions portées devant des juridictions spéciales, d'exercice d'actions pénales ou civiles, y compris le dépôt de plainte et la constitution de la partie civile au nom de la commune. »

AFFAIRES DIVERSES

13.- CONVENTION DE DEPOT DE BIENS CULTURELS MARITIMES APPARTENANT A L'ETAT RAPPORTEUR : Jacques PRIEUR

Afin de permettre la présentation au public des Biens Culturels Maritimes, propriétés de l'Etat gérés par le Drassm (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) et pour répondre à la demande de la mairie, un dépôt des canons du Juste, situés à Port Royal, est consenti.

Le maire doit prendre les mesures utiles de restauration, de conservation et de sécurité nécessaires à la préservation. Le dépôt est consenti pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois.

Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention.

14.- HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RAPPORTEUR : Gilles LAURENT

Le rapporteur propose de modifier les horaires d'extinction pour l'éclairage public. L'article 41 de la loi, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement précise les 3 raisons de limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

- Sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,
- Entraînent un gaspillage énergétique
- Empêchent l'observation du ciel nocturne.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les changements d'horaires comme indiqué ci-dessous dès le rendu exécutoire de la délibération :

Du 15 juin au 15 septembre

- Centre-ville : extinction de 3h00 à 6h00
- Reste du territoire communal : extinction de 0h00 à 6h00

Du 16 septembre au 14 juin

- Centre-ville : extinction de 23h00 à 6h00 en semaine et de 2h00 à 6h00 le week-end (vendredi, samedi)

- Reste du territoire communal : extinction de 23h00 à 6h00
- **DECIDE** l'extinction totale de l'éclairage public pour des événements comme « la nuit des étoiles » ou « le jour de la nuit ».

AFFAIRES FONCIÈRE-VOIRIE

15.- DÉNOMINATION D'UNE VOIE D'UN LOTISSEMENT PRIVÉ- RAPPORTEUR : Alain GUILLON

En date du 5 juin 2020, la commune a autorisé la création d'un lotissement comportant 4 lots desservis par une voie en impasse depuis la rue des Grands Prés. Afin de faciliter le repérage des habitations dans le lotissement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur la dénomination de la voie de desserte du lotissement. Le lotisseur propose à la commune de dénommer cette voie : « impasse du Capitaine Edouard Chiffolleau »

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 25 juin 2020,
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de dénommer « impasse du Capitaine Edouard Chiffolleau » la voie débutant à l'intersection avec la rue des Grands Prés desservant le lotissement.

16.- RETROCESSION DES TRANCHES N°1 ET 2 DE LA ZAC DE LA ROGÈRE - RAPPORTEUR : Alain GUILLON

Le Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 4 février 2011, a signé en date 18 février 2011, le traité de concession de la ZAC de la Rogère avec la SNC Natura Mare. L'article 22 du traité précise les modalités de retour et de remise des ouvrages à la commune des équipements publics.

Les travaux des tranches n°1 et n°2 de la ZAC sont désormais achevés. Les réseaux, les voiries, les espaces libres correspondant aux équipements publics ont été réceptionnés par la commune et par l'ensemble des concessionnaires de réseaux. Quelques travaux de finition consignés dans le compte rendu de chantier du 12 décembre 2019 et l'entretien des espaces verts avant remise, resteront à réaliser par la SNC Natura Mare.

La rétrocession des voiries et espaces communs de la ZAC s'effectue à titre gratuit et l'ensemble des frais liés à l'établissement de l'acte de transfert sera à la charge de la SNC Natura Mare.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 25 juin 2020,
Vu l'avis favorable de la commission de gestion en date du 30/06/2020.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 6 abstentions,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété à titre gratuit des parcelles cadastrées AB n°818, 819, 820, 863, 865, 878, 883 et section AC n°169, 568, 609 au profit de la commune de La Bernerie-en-Retz ;
- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AB n°818, 819, 820, 863, 865, 878, 883 et section AC n°169, 568, 609 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10. La Bernerie en Retz, le 06/07/2020,

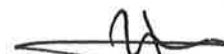
Le Maire,



Jacques PRIEUR

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 06/07/2020

Le Maire,



Jacques PRIEUR